



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MARAIS-PLACE DES VOSGES

Réunion du 13 juin 2024

Présent-es : Arnaud DESMESLAY ; Laurence DUFLOS (coprésidente) ; Agnès FRANCONIE ; Françoise GREISCH ; Anne MALAVIEILLE ; Yoan THOMAS ; Timothy TICEHURST ; Françoise VAUCHÉ (coprésidente) ; David WOLF PATRICK.

Excusé-es : Xavier BALLERY (équipe d'animation) ; Denis CROS ; Benoit FOURNIER ; Philippe LANTA ; Thérèse MAJNONI D'INTIGNANO ;

Auditeurs : Anaïs DUPLAT ; Roselyne CHEVALIER (invitée) ; Sami YAKHLEF ; Fanny CIUFO.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation ; Cynthia DELLA SCHIAVA, Coordinatrice des Conseils de quartier.

La séance s'est déroulée dans l'enceinte de la Mairie de Paris Centre.

Présentation de la Police Municipale :

Véronique Levieux, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne et Stéphane Bongibault, Directeur de la Police Municipale de Paris Centre, sont invités à prendre la parole pour présenter les actions et missions de la Police Municipale ainsi que sa coopération avec le Commissariat de Police Nationale :

- La Police Municipale depuis sa création (2 ans) est montée en compétence et a vu ses effectifs augmenter. Elle est rattachée à la nouvelle Direction de la Police Municipale et de la Prévention, DPMP, (remplace DPSP).
- La Police Municipale fonctionne 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Les équipes de Paris Centre sont actives de 7h à minuit, heure après laquelle l'unité d'appui prend le relai. Il s'agit d'une unité de nuit mobilisable sur tous les arrondissements. Il est possible de contacter la Police Municipale en appelant le 3975.
- Depuis la création de la Police Municipale, les effectifs s'agrandissent ainsi que les compétences des agents. Paris Centre compte une centaine de policiers municipaux, 2000 policiers sont comptabilisés à l'échelle Ville de Paris. L'objectif est d'atteindre en fin de mandature 5000 agents. Il faut compter 1 an et demi avant que les agents soient en service (1 an pour l'année du concours + 6 mois de formation). L'objectif est d'augmenter les effectifs de Paris Centre d'environ 30% d'ici 2026.
- Les principales fonctions de la Police Municipale sont la sécurisation de l'espace public, des bâtiments municipaux et des parcs et jardins, la lutte contre les incivilités

et les infractions au code de la route, la prévention, la sensibilisation et la médiation auprès d'usagers et des personnes vulnérables.

- Le Commissariat, la Mairie et la Police Municipale se réunissent régulièrement afin de faire un point sur l'ensemble des problématiques. La Police Municipale ne se substitue pas aux compétences de la Police Nationale. Ses missions sont complémentaires.
- La Police Municipale est basée au 92 boulevard de Sébastopol mais elle ne reçoit pas de public.

Ils invitent les conseillers à poser leurs questions :

- Quelles sont les actions mises en place dans le secteur ?
Stéphane Bongibault rapporte que la grande partie des actions réalisées sur le secteur sont les infractions liées à la réglementation des espaces verts, terrasses, code de la rue et les incivilités dans l'espace public. Les conseillers sont invités à consulter le site <https://opendata.paris.fr/explore/dataset/dpmp-verbalisations/information/> pour consulter les données sur les contraventions et verbalisations réalisées sur le secteur.
- Les agents sont-ils mobilisés en fonction des secteurs de Paris Centre ?
Stéphane Bongibault précise que la Police Municipale n'est pas sectorisée en fonction des Conseils de quartier. Elle circule sur tout Paris Centre et est mobilisés en fonction des moments de la journée, en fonction des thématiques et des points clés. Il ajoute que Paris Centre est dotée d'une équipe de 7 médiateurs qui travaillent de 16h à minuit avec la Police Municipale. Dans un premier temps, ils circulent en groupe pour s'approprier le territoire. Puis dans un second temps ils seront mobilisés en petit groupe.
- Un membre du Conseil du quartier signale des incivilités engendrant des tensions entre les propriétaires de chiens et les résidents dans le square Saint-Gilles Grand Veneur. Quelles sont les actions possibles par la Police Municipale pour résoudre ce problème ?
Stéphane Bongibault informe que la Police Municipale et en particulier l'équipe de médiateurs font de la médiation pour sensibiliser aux usages dans ce square. Récemment une action de verbalisation a été réalisée sur ce lieu. Certains propriétaires de chiens récidivistes ne disposant pas de titre d'identité ont été emmenés au commissariat.
- Un conseiller signale des chiens non tenus en laisse dans le Jardin Berthe-Weill. Il alerte sur la consommation de drogue dans ce jardin. Comment la Police Municipale peut intervenir face à la consommation de drogue dans les jardins ?
La Police Municipale ne peut pas verbaliser en cas de consommation de drogue, c'est la Police Nationale qui intervient pour ce type d'infraction. La Police Municipale verbalise pour la consommation de cigarette dans les jardins. Stéphane Bongibault rapporte que les infractions dans les espaces verts représentent 17% des infractions sur le secteur de Paris Centre.

Les conseillers sont invités par la coprésidence à consulter [la page 5 de la présentation PPT](#) qui explique comment signaler une incivilité au quotidien, [la page 6](#) pour signaler des nuisances sonores provenant d'un local professionnel et [la page 7](#) pour connaître les contacts utiles en fonction des signalements.

- Stéphane Bongibault précise que la Police Municipale n'intervient pas pour les nuisances provenant de l'espace privé. C'est une compétence gérée par la Police Nationale.

La coprésidence invite les conseillers à consulter [la page 10 de la présentation PPT](#) qui présente une ancienne proposition faite par le Conseil pour le Budget Participatif. Ce projet pourrait être à nouveau retravailler au sein d'un Groupe de Travail si les conseillers le souhaitent.

- Concernant l'aménagement, la modification du plan de circulation, la Police Municipale est-elle consultée ?

Stéphane Bongibault informe que ce n'est pas une compétence de la Police Municipale mais de la Préfecture de Police.

- Quelles sont les actions réalisées pour encadrer les Terrasses ?

Stéphane Bongibault rapporte que la Police Municipale réalise des centaines de PV pour des non-respects des autorisations de terrasse sur ce secteur. L'amende s'élève à 135 €, levier ayant peu d'impact sur le chiffre d'affaire du commerce. Cependant, en cas d'infraction répétée, il est possible de mener des actions judiciaires en montant des dossiers pouvant entraîner une fermeture administrative. Il est également possible de faire retirer l'autorisation en lien avec la Direction de l'Urbanisme. Les équipes de Véronique Levieux sont également consultées sur les avis de transfert en licence VI pour éviter des débordements. Certaines autorisations de terrasses, connues par les services pour des infractions répétées (débordements et/ou nuisances sonores), n'ont pas été reconduites pour les terrasses estivales.

Elle précise également qu'un travail de prévention et d'accompagnement est réalisé auprès des syndicats des commerçants.

Intervention de Boris JAMET-FOURNIER, élu référent du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole afin d'apporter les éléments de réponses aux questions précédemment posées.

Suite à la réponse à la question « Au niveau du 43 rue des Franc-Bourgeois, une boutique en travaux, appartenant à Pariente, occupe l'intégralité du trottoir pour l'emprise de sa benne qui a été surélevée avec du béton et du plastique, et a nécessité le déplacement d'une place PMR. De plus, d'important travaux doivent avoir lieu afin d'augmenter la puissance électrique de ce local. » une habitante demande à la Mairie de Paris Centre s'il est possible d'obtenir des informations sur ce chantier notamment sur la teneur de ces travaux ? Un habitant alerte l'élu sur le fait que les travaux n'ont pas encore réellement commencé. Il demande à la Mairie de Paris Centre s'il est possible d'accorder une vigilance sur le respect des délais annoncés.

Il s'agit d'un chantier privé du tertiaire pour la livraison d'un immeuble de bureaux avec des travaux de raccordement électrique. La Mairie de Paris s'assurera que les délais annoncés seront bien respectés.

Suite à cette réponse, **un conseiller alerte la Mairie de Paris Centre que l'empiétement présent ne sera pas enlevé avant 1 an (information rapportée par le maître du chantier). Il précise que l'amende de 135 € pour non-respect de la réglementation en vigueur sur les empiétements n'est pas dissuasive. Il rapporte également que les trous sur la voie n'ont pas encore été bouchés et que le chantier doit finir dans 2 jours.**

Il alerte la Mairie de Paris Centre face au passage de la flamme qui aura lieu sur ce point, le 14 juillet au niveau du Musée Carnavalet - Rue des Francs Bourgeois.

Suite au signalement de fumeurs dans les espaces verts, un conseiller demande s'il est possible de renforcer la signalétique de cette interdiction en collant des petites plaques métalliques, avec l'icône « interdiction de fumer », sur les bancs ?

L'interdiction de fumer dans tout le jardin est signalée sur les panneaux aux entrées des espaces verts concernés. Pour Paris Centre les parcs et jardins concernés sont :

- Square Louvois
- Square Jacques Bidault
- Square du Temple-Elie Wiesel
- Square Léonor Fini
- Square Émile Chautemps
- Jardin Léopold Achille
- Jardin Anne Frank
- Jardin Madeleine de Scudéry
- Squares Charles-Victor Langlois
- Square Albert Schweitzer
- Square Henri Galli
- Clos des Blancs-Manteaux
- Jardin Federico Garcia Lorca
- Jardin des Rosiers - Joseph Migneret

Une verbalisation des éventuels contrevenants est mise en œuvre au même titre que pour les aires de jeux. L'infraction engendre une amende de 38 euros. Dans ce cadre la Mairie prévoit un renforcement des rondes et patrouilles de la Police Municipale pour verbalisation des contrevenants. Enfin il est demandé d'expérimenter un renforcement de la signalétique auprès de la Direction des Espaces vert et de l'Environnement (DEVE) de la Ville de Paris. La Mairie de Paris Centre reviendra vers le Conseil de quartier après conclusion des services (plan de charge, commande, logistique).

Suite à cette réponse, **les conseillers sont ravis de cette initiative et souhaitent être informés des suites à donner. Un conseiller rapporte que la signalétique en place est invisible.**

Un Conseiller rapporte la fermeture du square Léopold Achille et le jardin Léonor Fini, le samedi 17 février en après-midi (beau temps). Quelle était la raison de ces fermetures ?

En raison de l'alerte météo en cours sur le territoire Parisien pour vent violent (vigilance orange), la Ville a procédé à la fermeture de ses parcs et jardins en date du 22 février (tempête Louis). La Mairie de Paris Centre invite le Conseil de Quartier à contacter le numéro court de la ville 3975, cela permettra d'obtenir des informations en direct.

Le Conseil de quartier avait alerté la Mairie de Paris Centre, en janvier, que l'accès au jardin des Rosiers par la rue des Francs Bourgeois de 11h à 17h (servitude de passage) avait été fermé à de nombreux moments. Les conseillers réaffirment le non-respect d'ouverture du passage au Jardin des Rosiers par la rue des Francs-Bourgeois (au 35-37) entre 11h et 17h. Le Conseil de quartier demande à la Mairie de Paris de Centre de solliciter la Police Municipale pour constater cet axe fermé et d'informer le magasin à laisser ouvert ce passage aux horaires indiqués (affiche présente notifiant les horaires d'accès 11h-17h).

S'agissant de la Police municipale, la Mairie a demandé une prise de contact avec l'établissement ainsi que le renforcement des rondes et patrouilles sur ce secteur pour s'assurer de la bonne ouverture de ce passage.

Ce signalement a également été transmis à la Direction de l'Urbanisme pour qu'un rappel de l'obligation de l'ouverture du passage soit transmis aux concernés.

Le Conseil de quartier souhaite connaître la prochaine date GPO thématique crack de leur secteur. Mais également les prochaines thématiques ?

S'agissant de la compétence de la Préfecture de Police, la Mairie de Paris centre invite le Conseil à prendre attache auprès d'eux afin de se renseigner sur les thématiques des GPO. À cet fin vous trouverez ci-après l'adresse mail générique du commissariat : ciat-centre-bdep@interieur.gouv.fr

Le Conseil de quartier demande s'il est possible d'inviter la DEVE pour la prochaine plénière ou celle d'après, en fonction de la réponse de la Police Municipale ? L'équipe d'animation se propose de leur transmettre les questions en amont de leurs visites.

Le service de la DEVE ne sera pas en mesure de répondre à cette demande, toutefois Corine Faugeron, Conseillère de Paris Déléguée de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité viendra échanger avec le Conseil de quartier en septembre. Le Conseil de quartier est invité par la Mairie à faire remonter les sujets qu'il souhaite voir aborder.

Un conseiller pose la question suivante : pourquoi il y a 30 bennes à ordures sur la place des Vosges ?

Dans le cadre de la période estivale le jardin Louis XIII, la Ville a prévu un renforcement des bacs poubelles afin de prévenir les besoins sur ce lieu à haute fréquentation.

Un membre du Conseil demande s'il est possible de recruter ou de positionner du personnel notamment des gardiens dans les parcs et jardins pour assurer la sécurité et le bon respect des règles ?

Les agents d'accueil et de surveillance de la police municipale mandatés pour la sécurisation de l'espace public et des jardins effectuent des rondes et patrouilles de ces espaces. La sécurisation en fixe dans les parcs et jardins n'est pas prévue.

Un conseiller rapporte une question émanant des parents d'élèves d'une école : est-il possible d'ouvrir les squares et jardins plus tard que l'heure d'été initialement prévue, par exemple 1h plus tard ?

La fermeture des parcs et jardins de la ville est assurée par les agents de la police municipale (agent accueil et de surveillance) avec des horaires de travail incompatible avec une extension horaire supplémentaire sur la période estivale. Toutefois les horaires différenciés en fonction des saisons dans les squares et jardins répondent à cette demande.

En effet, lors de la période printanière et estivale la fermeture intervient à 20h30 ; au mois de septembre la fermeture intervient à 19h30 quant à l'automne mois la fermeture intervient à 18h30.

Suite à cette réponse, **le Conseil de quartier repose la question s'il est possible de repousser 1h plus tard la fermeture des parcs et jardins pendant la période d'hiver ?**

Le Conseil de quartier avait réalisé les signalements ci-dessous dont une réponse était attendue :

- D'insécurité pour les enfants, suite à la circulation de véhicules motorisés sur le Parvis des 260 enfants. Le Conseil avait proposé de :

- Rajouter et/ou réparer les barrières mobiles :

La Mairie de Paris Centre confirme que c'est bien prévu.

- Renforcer la signalétique de « rue aux écoles » pour interdire la circulation des véhicules motorisés :

La Mairie de Paris avait validé cette demande de mettre des panneaux d'aire piétonne ou d'interdiction d'accès aux véhicules motorisés directement sur les barrières, pour l'instant la section territoriale de voirie n'y a pas encore accédé (ce n'est pas une pratique courante).

- Revoir le positionnement des stationnements (rue des Hospitalières St-Gervais) notamment la zone de stationnement des deux roues (au niveau du MUIJI) en la réduisant, en ajoutant des arceaux vélos et de délocaliser la place livraison.

Aujourd'hui le statut de la rue des Hospitalières St Gervais, en aire piétonne, devrait déjà conduire à supprimer tout marquage de stationnement (les arrêts pour livraison ou dépose minute restent en revanche possibles en pleine voie). Côté rue des Rosiers, la section territoriale de voirie a proposé une mise en conformité de la rue en supprimant le marquage de la zone de livraison. Côté Francs Bourgeois, nous privilégions plutôt un passage de la rue en « zone de rencontre » pour pouvoir garder zone de livraison et places PMR.

Les places motos ont déjà été converties en place vélo mais le mobilier n'a pas été changé, il pourra l'être à l'occasion de cette mise à jour du statut de la rue. À noter que la présence de l'IMP Binet Simon suppose de maintenir des accès sur les côtés du parvis afin de déposer les enfants au plus près, y compris en voiture, ceux-ci n'étant pas autonomes pour leurs déplacements sur l'espace public.

- Une représentante de parent d'élève rapporte que ce signallement a été rapporté en Conseil d'école.
C'est exact, la Mairie a bien eu connaissance de ce signallement.
- Une conseillère signale la présence de camions stationnant devant le collège Victor Hugo empêchant la bonne traversée des piétons et impactant la sécurité des élèves sortant de l'établissement.
Il y a bien une place de stationnement en face du collège, sur laquelle le stationnement des camions est autorisé car il s'agit d'une zone de livraison. La traversée des collégiens est prévue sur les passages piétons ce qui n'est supposé entraîner des conflits d'usages.
Toutefois si le Conseil de quartier constate des stationnements gênants, il est invité à faire le signallement en temps réel via l'outil « Dans Ma Rue » pour alerter les services compétents et prévoir une intervention.
- Un conseiller signale la désynchronisation de deux feux piétons au niveau des quais de Seine et rue du Pont Louis-Philippe. Des piétons se retrouvent coincés au niveau de l'îlot très rapidement. (Selon le conseiller, le panneau de feux décalés semble être manquant ou abimé.)
Une synchronisation des feux piétons a été demandé par la Mairie de Paris Centre et a été étudiée en début de mandature par la DVD lors du passage à 30 km/h (qui nécessitait de revoir le phasage de tous les feux de toutes façons). Cela n'a pas pu être mis en place car il y a des conséquences en ricochet sur la fluidité de la circulation des véhicules sur cet axe stratégique pour la préfecture, et aussi pour les bus.
Suite à cette réponse, **un conseiller demande s'il est possible d'y installer une indication sonore pour les personnes malvoyantes ?**
- Un membre du Conseil signale la présence d'une bouche d'égout ouverte à l'angle de la rue du Parc Royal et rue Payenne à côté de l'entrée du square Léopold Achille. L'accessibilité PMR est bloquée.
Le Conseil de quartier est invité à transmettre un numéro de signallement « Dans Ma Rue » afin que nous puissions appuyer le signallement. De façon générale, les signallements « Dans Ma Rue » sont facilement résolus normalement après un signallement sur l'application (avec photo).
- La circulation est devenue très difficile au niveau du boulevard Beaumarchais (sens vers Bastille). Les temps d'attente des bus dépassent les 30min voir 1h. Le Conseil de quartier propose de créer un Groupe de Travail en lien avec le Conseil de quartier du 11^e. Il souhaite faire appel à la coordination pour faire le lien.
Les temps d'attente entre 2 bus sont aussi augmentés par le manque de bus et de conducteurs au niveau régional, la situation s'améliore doucement au fur et à mesure des recrutements et de la formation des nouveaux agents de la RATP. Une voie bus existe tout le long du Bd Beaumarchais, mais il est vrai que l'arrivée sur la place de la Bastille est difficile car beaucoup de flux s'entremêlent. La Mairie de Paris Centre a demandé à la DVD d'étudier les options possibles pour faciliter ce carrefour dans le cadre des études sur l'aménagement d'une piste cyclable sur le Bd Beaumarchais.

Nouvelles questions posées en fin de séance, à la Mairie de Paris Centre :

Le Conseil de quartier rapporte un véritable besoin des habitants de bénéficier d'un parc canin, supplémentaire dans le secteur, adapté, avec des grilles, des affichages et un revêtement spécifique. Est-il possible de le faire ? Il précise que le parc canin du quai Seine sera fermé pendant 3 mois et la solution proposée au jardin Nelson Mandela est trop lointaine.

Est-il possible de transmettre aux conseillers les flyers de sensibilisation distribués par la Police Municipale (code de la rue, lutte contre l'affichage illégale...) ?

Signalement rapporté à la Mairie de Paris Centre en fin de séance :

- 47 rue des Francs-Bourgeois : la façade de l'immeuble de l'office HLM, au niveau du 6e étage (immeuble en brique), se détache. Des morceaux sont tombés du côté de la rue des Hospitalières St-Gervais et du 4 rue du Marché des Blancs-Manteaux (8 morceaux déjà détachés). Un DMR a été réalisé. L'office HLM a été prévenu par courrier sans réponse. Le Conseiller précise que cet immeuble est à proximité de plusieurs écoles dont de nombreux élèves y passent.

Les sujets votés en séance :

- Présentation du projet d'achat de tuba pour le Conservatoire Mozart
Guylain ROY, Secrétaire général du Conservatoire Mozart est présent pour échanger avec les conseillers au sujet du projet d'achat de tuba et du fonctionnement général du conservatoire. Il s'agit du seul conservatoire de Paris Centre. Il accueille 1650 élèves pour 150 professeurs. Il y a 1000 élèves en musique, 500 en danse et 100 en art dramatique. 51% des élèves viennent de Paris Centre. Il propose l'enseignement et la pratique amateur artistique de la musique, théâtre et de la danse. Ses particularités sont : la danse est accessible dès 5 ans en éveil, la musique dès 7 ans et le théâtre dès 11 ans. Le conservatoire dispose de deux classes à horaires aménagés (CHAM) en musique et une en danse. Il accueille 120 nouveaux élèves par an. La demande étant plus importante que le nombre de place, un tirage au sort est organisé chaque année.
La tarification du conservatoire dépend du quotient familial afin de permettre à chacun d'y avoir accès. Les enfants ne sont pas toujours certains de l'instrument qu'ils veulent pratiquer. Il est donc important que le conservatoire puisse leur prêter ces instruments notamment pour ceux qui coûtent cher. Ces instruments sont mis à disposition des élèves contre un montant dépendant également du quotient familial. Le Tuba fait partie des activités les plus demandées. Le Conservatoire ne bénéficie pas de subvention car c'est un établissement géré par la Ville de Paris.
C'est dans ce cadre que le conservatoire sollicite les Conseils de quartier afin de **faire l'acquisition d'un tuba**. Le coût d'achat d'un tel instrument est de 6480€.
Le Conseil de quartier HBM a voté une contribution de 2500 €.
Le Conseil de quartier vote une contribution de 2500 € (7 pour dont 2 absentes).

- Le Conseil de quartier vote pour une proposition de dépense de **250€ qui permettra de financer le pot de rentrée** (septembre), 1 abstention.
- Le Conseil de quartier vote pour **le projet promenade autour des jardins de Paris Centre qui aura lieu le samedi 5 octobre 2024. Une dépense de 250€ financera le goûter à la fin de cet évènement.**

Information diverses :

Les conseillers sont invités à consulter les sujets suivants :

- Les projets réalisés par le Conseil de quartier [aux pages 21 à 24;](#)
- Le Comité d'éthique de la Police Municipale [à la page 19;](#)
- La liste des prochaines réunions publiques [à la page 20;](#)

La prochaine réunion aura lieu **le jeudi 19 septembre à la Mairie de Paris Centre.**